



Annexe B : Structure des TDRs contrat institutionnel

Titre	Travaux de réhabilitation/parachèvement de l'école EP TABA Zaïre village Kawama, Kalemie, province du Tanganyika
Objectif	Recrutement d'une entreprise locales/nationales de construction ayant la capacité technique, financière et opérationnelle d'exécuter les travaux de réhabilitation et de parachèvement du Bâtiment de l'école EP TABA Zaïre village Kawama à 18 km de Kalemie, axe Moba, en province de Tanganyika dans le respect des délais, de la qualité et des standards de sécurité.
Coût total estimé en \$US	
Lieu	Village Kawama à 18 km de Kalemie, axe Moba, province de Tanganyika
Durée	60 jours calendaires (y compris le délai d'approvisionnement de matériaux et matériels)
Date de début/Fin	Décembre 2025 à février 2026
Gestionnaire du contrat/ Section	Supply & Logistic / Unité Construction / Section Santé
Code Budget / PBA No	NON-GRANT
Codes du Projet et de l'activité	[À préciser]

Section	Contenu
Contexte	<p>UNICEF RDC, à travers son bureau terrain de Kalemie, au travers quelques financements, appuie les communautés de la province de Tanganyika et ses parages dans le renforcement de leurs infrastructures communautaires de base (centre de santé, écoles, marchés, etc.). C'est dans ce cadre qu'il est prévu la réhabilitation d'un bâtiment de l'école EP TABA ZAIRE de 300 mètres carrés, qui à la suite de pluies récurrentes (voir photos ci-dessous), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Endommagement de la toiture - Huisseries en bois abimées - Pas de béton de sous-pavement intérieur, etc. <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Afin de garantir la continuité de la scolarité des enfants ans les meilleures conditions, il est prévu de mener ces travaux conformément aux normes techniques et de qualité suivant les normes en vigueur, UNICEF lance le présent appel cet appel d'offres pour le recrutement</p>

SOP Contrats Institutionnels - DRC

	<p>d'entreprises de construction qualifiées pour la mise en œuvre de ces travaux dans la zone désigné du projet, à 18 km de Kalemie, axe Moba.</p>
<p>Objectifs, But & résultats attendus</p>	<p>Les présents TDRs sont élaborés pour le recrutement de prestataires spécialisés en Génie Civil/Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et ayant la capacité technique et financière pour exécuter les travaux suivant le délai prévisionnel établi. Les travaux sont divisés comme suit :</p> <p>Travaux de Réhabilitation/parachèvement de l'école EP TABA ZAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation et reprise du bâtiment y compris les éventuelles démolitions • Travaux de reprise des murs • Travaux de reprise et renforcement de la structure • Travaux de couverture en tôles • Travaux de sous-pavement et aménagement éventuels <p>Tous les travaux de construction et de réhabilitation mis en œuvre directement ou indirectement par l'UNICEF seront conformes aux engagements de l'Organisation en faveur des ouvrages accessibles et de la neutralité climatique, conformément aux PROCEDURE/DFAM/2020/001 sur l'éco-efficacité et l'accès inclusif dans les locaux et opérations de l'UNICEF, CF/EXD/2017-004 sur l'accessibilité dans les constructions relevant du programme de l'UNICEF. En additif, Le plan d'action pour le développement durable et le changement climatique de l'UNICEF d'ici 2030, est à retrouver ici The UNICEF Sustainability and Climate Change Action Plan , Policy on Environmental and Social Standards in Programming applicable depuis le 06 juin 2025.</p> <p>Le maître d'ouvrage « UNICEF » s'attend à disposer des ouvrages en parfait état de marche et dans les conditions optimales d'utilisation.</p>
<p>Description de la mission</p>	<p>Les présents Termes de Références fixent donc les conditions des travaux et visent à définir la nature, la qualité et les prestations techniques pour la réalisation des travaux. Ils laissent cependant au prestataire l'entière responsabilité du choix de la méthode d'exécution, de la conception du matériel, et des techniques à mettre en œuvre.</p> <p>Les travaux seront exécutés sous la supervision d'un Bureau de Contrôle agréé par le ministère de l'ITPR ayant la capacité technique nécessaire pour cette fin et/ou d'un représentant désigné par l'UNICEF. Le maître d'ouvrage « UNICEF » s'attend à disposer des ouvrages en parfait état de marche et dans les conditions optimales d'utilisation.</p> <p>Le prestataire devra faire mention de toutes incompréhension, imprécisions, erreurs ou omissions relevées dans le présent document avant la remise des offres.</p> <p>Les soumissionnaires sont appelés à effectuer obligatoirement la visite les sites/structures avec une délivrance d'un certificat de visite de site qui constitue une pièce obligatoire au dossier d'appel d'offres. Les dépenses liées à la visite du site ainsi que le diagnostic qui en découlera relèvent de la responsabilité de l'entreprise. L'UNICEF n'accepte aucune excuse et demande à tout entrepreneur d'être en mesure d'apprécier correctement l'état du site, évaluer les équipements, le coût des matériaux, la main-d'œuvre locale ainsi que toutes les exigences en lien avec les travaux à faire. UNICEF s'attend donc à des installations prêtes et fonctionnelles et en état d'appréciation de satisfaction globale.</p> <p>Les travaux ci-dessous sont prévus d'être réalisés en lot Unique</p> <p>UNICEF se réserve le droit d'attribuer un le lot suivant le rapport de l'analyse technico-financière des offres reçues et dans la limite de son budget.</p>

SOP Contrats Institutionnels - DRC

	Site	Travaux Prévus
	EP TABA Zaïre, Site Bungwe, village Kawama	Travaux de Réhabilitation/parachèvement de l'école EP TABA ZAIRE <ul style="list-style-type: none"> • Préparation et reprise du bâtiment y compris les éventuelles démolitions • Travaux de reprise des murs • Travaux de reprise et renforcement de la structure • Travaux de couverture en tôles • Travaux de sous-pavement et aménagement éventuels
Produits livrables	<p>Le prestataire devra faire mention de toutes imprécisions, erreurs ou omissions relevées dans le présent document avant la remise des offres ; sans cela, le soumissionnaire est supposé avoir accepté les conditions d'application de la norme ou l'exigence la plus contraignante dans la mise en œuvre de travaux.</p> <p>Il est attendu que les travaux ci-haut mentionnés soient livrés dans le respect du délai attendu, en qualité et en quantité requise conformément au cahier de charges de travaux et au devis quantitatif et estimatif (DQE)</p> <p>UNICEF s'attend donc à avoir ces infrastructures construites dans son ensemble exécutés dans son entièreté en quantité et qualité dans le respect de règles d'art de construction et de prescriptions techniques établis sur les plans et le devis quantitatif et estimatif (DQE) dans le délai prévisionnel convenu.</p>	
Exigences en matière de rapports	<p>Il est attendu de l'entreprise la mise à disposition de tous les documents concourant à la bonne planification et gestion des travaux dont entre autres (liste non limitative) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition technique : - CV du chef de chantier par lot, - Méthodologie d'exécution des travaux, - Chronogramme/Planning d'exécution des activités, - Note sur les matériaux et les matériels à utiliser - Proposition financière (DQE) équivalente aux travaux attendus - Rapport de lancement de travaux ; - Journaux et attachements de chantiers à jour ; - Rapport hebdomadaires, mensuel, etc. - Rapport final de travaux (Plan de recollement de tous les ouvrages) 	
Lieu et Durée	<p>Les soumissionnaires s'engageront dans leur soumission à exécuter les travaux dans ce délai maximum à compter de la date de signature du PV de démarrage des travaux. Ce délai inclut les délais d'approvisionnement et de déploiement sur terrain.</p> <p>Le(s) soumissionnaire (s) potentiel (s) est (sont) admissible (s) à soumettre à ce lot unique qu'il le souhaite en fonction de sa capacité, de ses qualifications, de son expérience et de ses objectifs d'affaires. L'UNICEF se réserve le droit d'attribuer ce lot à un soumissionnaire en fonction de leurs capacités techniques et financières, et de l'option de distribution des contrats qui est dans le meilleur intérêt de l'UNICEF. La recommandation pour l'attribution de ce lot sera basée sur le principe du meilleur rapport qualité/prix (offre mieux-disante)</p>	

SOP Contrats Institutionnels - DRC

	<p>Les soumissionnaires fourniront une méthodologie d'exécution, démontrer la capacité organisationnelle par un chronogramme des activités, un plan d'organisation du travail et un Plan d'approvisionnement conformément aux exigences et détails à retrouver dans le canevas d'évaluation technique des offres.</p>										
<p>Expérience professionnelle requise</p>	<p>Pour être retenu, les entreprises ou groupements d'entreprises doivent être agréées et spécialisées dans les travaux de Génie Civil/ BTP de catégorie A, B ou C et sont en règle vis-à-vis de l'Administration Congolaise pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire. Elles doivent être à jour avec leurs obligations fiscales, de la législation du travail et de la réglementation sociale.</p> <p>Elles devront disposer des capacités techniques, humaines et financières nécessaires à la bonne réalisation des travaux en construction des bâtiments (, prouver qu'elles ont exécuté en tant qu'entreprise principale, les travaux pertinents incluant différents corps d'état similaires au présent marché, au cours des sept (7) dernières années. Elles devront enfin disposer du personnel ouvrier et d'encadrement suffisant, ainsi que des équipements nécessaires pour la réalisation des travaux et la gestion des chantiers.</p> <p>Le(s) soumissionnaire (s) potentiel (s) est (sont) admissible (s) à soumettre à ce lot en fonction de sa capacité, de ses qualifications, de son expérience et de ses objectifs d'affaires. L'UNICEF se réserve le droit d'attribuer un ou plusieurs lots à un soumissionnaire en fonction de leurs capacités techniques et financières, et de l'option de distribution des contrats qui est dans le meilleur intérêt de l'UNICEF. La recommandation pour l'attribution de chaque lot sera basée sur le principe du meilleur rapport qualité/prix (offre mieux-disante)</p> <p>Personnel à prévoir par les soumissionnaires – Minimum Requis :</p> <table border="1" data-bbox="395 1144 1528 1496"> <thead> <tr> <th data-bbox="395 1144 461 1229">N°</th> <th data-bbox="461 1144 636 1229">Postes</th> <th data-bbox="636 1144 858 1229">Formation</th> <th data-bbox="858 1144 1153 1229">Expérience globale</th> <th data-bbox="1153 1144 1528 1229">Expérience dans des travaux similaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="395 1229 461 1496">1</td> <td data-bbox="461 1229 636 1496"> Chef de Chantier (Temps plein) </td> <td data-bbox="636 1229 858 1496"> Ingénieur BTP ou Génie Civil-Construction (Bac+3), équivalent de A1 (Intégrant un profil logistique) </td> <td data-bbox="858 1229 1153 1496"> Minimum de dix (10) ans d'expérience dans les travaux de construction de bâtiments en tant que Bac+3 </td> <td data-bbox="1153 1229 1528 1496"> Avoir dirigé la réalisation d'au moins Trois (03) projets de construction des infrastructures similaires en tant que Chef de chantier et chargé de la logistique de chantier. </td> </tr> </tbody> </table>	N°	Postes	Formation	Expérience globale	Expérience dans des travaux similaires	1	Chef de Chantier (Temps plein)	Ingénieur BTP ou Génie Civil-Construction (Bac+3), équivalent de A1 (Intégrant un profil logistique)	Minimum de dix (10) ans d'expérience dans les travaux de construction de bâtiments en tant que Bac+3	Avoir dirigé la réalisation d'au moins Trois (03) projets de construction des infrastructures similaires en tant que Chef de chantier et chargé de la logistique de chantier.
N°	Postes	Formation	Expérience globale	Expérience dans des travaux similaires							
1	Chef de Chantier (Temps plein)	Ingénieur BTP ou Génie Civil-Construction (Bac+3), équivalent de A1 (Intégrant un profil logistique)	Minimum de dix (10) ans d'expérience dans les travaux de construction de bâtiments en tant que Bac+3	Avoir dirigé la réalisation d'au moins Trois (03) projets de construction des infrastructures similaires en tant que Chef de chantier et chargé de la logistique de chantier.							
<p>Processus et méthodes d'évaluation</p>	<p>L'évaluation est effectuée conformément aux règlements, règles et pratiques de l'UNICEF et toutes les décisions sont prises à la seule discrétion de l'UNICEF.</p> <p>Après l'ouverture des propositions, l'UNICEF procédera aux étapes suivantes dans l'ordre indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Premièrement, chaque proposition sera évaluée en fonction de sa conformité aux exigences obligatoires du présent appel d'offres. Les propositions jugées non conformes à toutes les exigences obligatoires seront considérées comme non conformes et rejetées à ce stade sans autre considération. Le non-respect de l'un des termes et conditions contenus dans le présent appel d'offres, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de ne pas fournir toutes les informations requises, peut entraîner l'exclusion d'une proposition de l'examen ultérieur. - Deuxièmement, l'UNICEF évaluera la partie de la proposition technique pour s'assurer qu'elle est conforme aux exigences techniques énoncées dans le présent appel d'offres sur la base de l'approche d'évaluation de la proposition décrite ci-dessous. 										

SOP Contrats Institutionnels - DRC

L'évaluation de l'offre technique portera sur :

- L'expérience de l'entreprise dans le domaine de construction d'infrastructures ; il sera tenu compte de la similarité des expériences passées avec les travaux objet du présent appel d'offres, du respect des délais contractuels. Les attestations de bonne exécution de travaux feront foi dans la mesure où elles renferment toutes les informations requises pour évaluer la similarité de l'expérience aux travaux objet de cette demande de proposition et la performance de l'entreprise. L'UNICEF se réserve le droit de demander à vérifier les contrats de travaux, communiquer avec les clients et/ou visiter les chantiers achevés et/ou en cours du soumissionnaire ;
- Le planning d'exécution des travaux et la capacité d'organisation ainsi que la méthodologie du soumissionnaire pour les travaux projetés ;
- La qualification et l'expérience du personnel proposé ;
- La liste du matériel proposé.

- **Troisièmement**, l'UNICEF procédera à une évaluation commerciale de la partie "Proposition de prix" des propositions techniquement conformes sur la base de l'approche d'évaluation des propositions décrite ci-dessous.

Approche de l'évaluation des propositions.

Les critères d'évaluation seront répartis entre les notes techniques et les notes financières (proposition de prix) avec une répartition 70/30

Les propositions soumises en réponse à cet appel d'offres doivent inclure les éléments suivants et seront évaluées en fonction de ceux-ci :

a) Evaluation Technique (Total maximum de 70 points) dont le détail se présente comme suit :

EVALUATION	CRITERES	MODE DE NOTATION	PTS MAX
1. Expériences du Soumissionnaire	<p>Expérience précédente ou référence de projets d'infrastructures similaires : Liste des projets de construction/Réhabilitation similaire et de budget comparable réalisés depuis l'an 2016.</p> <p>03 projets de construction de bâtiments ou d'infrastructures similaires en budget et en volume de travaux, Joindre les attestations de bonne exécution (PV de réception définitive) des travaux et la copie des pages pertinentes des contrats au cas où les attestations ne mentionnent pas toutes les informations nécessaires à une bonne évaluation.</p> <p style="text-align: center;">[30 points]</p>	<p>Expérience technique est notée sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 points → 03 expériences ou plus : • 20 points → 02 expériences • 05 points → 01 expérience • 0 point → pas d'expérience 	30
2. Méthodologie d'exécution des travaux, plans techniques et Planning d'exécution des travaux	<p>Méthodologie d'organisation des travaux et Planning des travaux (respect des délais) et cohérence avec la méthodologie) - 5 points</p> <p style="text-align: center;">[10 points]</p>	<p>Méthodologie et Planning</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisant (0) • Acceptable (5) • Bon (7) • Très bon (10) 	10

SOP Contrats Institutionnels - DRC

	<p>3. Capacité organisationnelle et à se déployer (pour la capacité d'opérer en milieu rural difficile d'accès)</p>	<p>En cohérence avec la méthodologie d'organisation des travaux et Planning des travaux (respect des délais), le soumissionnaire doit faire une note qui démontre la capacité de l'entreprise à s'organiser et à se déployer dans la zone de Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition du personnel délégué et représentant de l'entreprise dans la zone de travaux et qui sera l'Interlocuteur direct (Noms, Fonctions dans l'entreprise, contacts) • Schéma de communication avec l'UNICEF • Mesures de mitigation aux imprévus climatiques ou problème d'approvisionnement éventuel <p style="text-align: center;">[10 points]</p>	<p>Capacité organisationnelle et à se déployer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisant (0) • Acceptable (5) • Bon (7) • Très bon (10) 	<p>10</p>
	<p>4. Qualifications du personnel clé Joindre le CV à jour dûment signé et les copies du diplôme de chaque staff proposé.</p>	<p>Chef de Chantier (Temps plein)</p> <p>Ingénieur BTP ou Génie Civil-Construction (Bac+3), équivalent de A0 (Intégrant un profil logistique)</p> <p style="text-align: center;">[30 points]</p>	<p>10 points si le candidat a les 10 ans d'expériences générales d'au moins deux (03) projets de construction de bâtiments en tant que Chef de chantier, et chargé de la logistique de chantier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 points : 10 ans d'expérience + 3 projets similaires • 20 points : 7-9 ans + 3 projets similaires • 10 points : 5-6 ans + 3 projet similaire <p>Si pas de copie de Diplôme obligatoire = 0 point</p>	<p>30</p>
TOTAL				70
<p>Seules les propositions ayant obtenu un minimum de 49 points seront examinées plus avant.</p> <p>a) Evaluation financière : Proposition financière (évaluation commerciale)</p>				

SOP Contrats Institutionnels - DRC

	<p>Le nombre total de points alloués pour la composante prix est de 30 points. Le nombre maximal de points sera attribué à la proposition de prix la mieux-disante, jugée techniquement viable comparée parmi les entreprises/institutions invitées qui ont obtenu le seuil de points lors de l'évaluation de la composante technique.</p> <p>Toute offre financière en dehors de la fourchette de -20% et +20% du Devis de Référence (DR) sera rejetée. Ce montant de référence sera déterminé par la formule suivante : $DR = 50\%(DC) + 50\%(MO)$ Avec DC = devis confidentiel de l'UNICEF et MO = moyenne des offres financières reçues.</p> <p>Total des points techniques et de prix pouvant être obtenus : 100 points</p> <p>Note : L'offre financière du moins disant (MD) reçoit une note financière de 30 points. Les notes financières des autres offres financières sont calculées selon la formule suivante :</p> <p>Note financière de soumissionnaire = $(\text{Prix MD} \times 30) / (\text{Prix Soumissionnaire})$</p> <p>Toute offre financière en dehors de la fourchette de -20% et +20% du Devis de Référence (DR) sera rejetée. Ce montant de référence sera déterminé par la formule suivante : $DR = 50\%(DC) + 50\%(MO)$ Avec DC = devis confidentiel de l'UNICEF et MO = moyenne des offres financières reçues.</p> <p><u>Notation de la soumission technique (ST) 70% :</u></p> <p><u>Notation de la ST = (note totale obtenue par la soumission)</u></p> <p><u>Notation de la soumission financière (SF) 30% :</u></p> <p><u>Notation de la SF = (prix offert le plus bas x 30) / prix de la soumission examinée</u></p> <p><u>Notation combinée et finale totale de la soumission 100% :</u></p> <p><u>(Notation de la ST) + (Notation de la SF)</u></p> <p>b) <u>Calcul de la note finale</u></p> <p>Les offres sont classées en fonction de leurs notes techniques et financières combinées et l'offre ayant obtenu le score combiné le plus élevé sera considérée comme étant l'offre la mieux disant et sera recommandée pour la suite du processus de l'appel d'offres.</p>																
<p>Questions administratives</p>	<p>Pour être retenu, les entreprises ou groupements d'entreprises doivent être agréées et spécialisées dans les travaux de Génie Civil/ BTP, de catégorie A, B ou C, et sont en règle vis-à-vis de l'Administration Congolaise pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation judiciaire. Elles doivent être à jour avec leurs obligations fiscales, de la législation du travail et de la réglementation sociale.</p> <table border="1" data-bbox="416 1525 1525 1973"> <thead> <tr> <th>#</th> <th>Documents Éliminatoires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Copie du Registre de Commerce et de Crédits Mobiliers « RCCM » avec comme activité principale les travaux BTP et/ou des Travaux Hydrauliques éliminatoire</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Certificat de visite du site (obligatoire et éliminatoire)</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Copie de l'agrément ITPR délivré par le ministère des Travaux Publics et Infrastructures en cours de validité éliminatoire</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Une attestation de l'identification nationale éliminatoire</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Pour le soumissionnaire en groupement, fournir une lettre de groupement dûment signée par les 2 parties éliminatoire</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Une attestation fiscale en cours de validité, signée conjointement par la DGI et/ou DGDA éliminatoire</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Certificat d'affiliation à la CNSS éliminatoire</td> </tr> </tbody> </table>	#	Documents Éliminatoires	1	Copie du Registre de Commerce et de Crédits Mobiliers « RCCM » avec comme activité principale les travaux BTP et/ou des Travaux Hydrauliques éliminatoire	2	Certificat de visite du site (obligatoire et éliminatoire)	3	Copie de l' agrément ITPR délivré par le ministère des Travaux Publics et Infrastructures en cours de validité éliminatoire	4	Une attestation de l' identification nationale éliminatoire	5	Pour le soumissionnaire en groupement, fournir une lettre de groupement dûment signée par les 2 parties éliminatoire	6	Une attestation fiscale en cours de validité, signée conjointement par la DGI et/ou DGDA éliminatoire	7	Certificat d'affiliation à la CNSS éliminatoire
#	Documents Éliminatoires																
1	Copie du Registre de Commerce et de Crédits Mobiliers « RCCM » avec comme activité principale les travaux BTP et/ou des Travaux Hydrauliques éliminatoire																
2	Certificat de visite du site (obligatoire et éliminatoire)																
3	Copie de l' agrément ITPR délivré par le ministère des Travaux Publics et Infrastructures en cours de validité éliminatoire																
4	Une attestation de l' identification nationale éliminatoire																
5	Pour le soumissionnaire en groupement, fournir une lettre de groupement dûment signée par les 2 parties éliminatoire																
6	Une attestation fiscale en cours de validité, signée conjointement par la DGI et/ou DGDA éliminatoire																
7	Certificat d'affiliation à la CNSS éliminatoire																


SOP Contrats Institutionnels - DRC

	En cas de certaines conditions et contraintes liées à l'évolution normale de travaux, L'UNICEF se réserve le droit de demander et d'obliger la présence sur site de travaux d'un cadre de l'entreprise
Gestion du projet	La section Supply & Logisitics sera le responsable de la gestion du contrat avec l'appui et le suivi technique de l'Unité Construction (Design and Construction Unit) et la section Education
Échéancier de paiement	<p>L'échéancier de paiement sera fixé de manière suivante :</p> <p>Option 1 : Paiement sans avance de démarrage</p> <ol style="list-style-type: none"> Tranche 1 : 20% du montant total du contrat sera payé quand les travaux effectivement exécutés sur le terrain seront au moins 30% et le décompte certifié par UNICEF, suivant l'offre du soumissionnaire. Conditionnée à l'octroi de la garantie bancaire de Bonne exécution. Tranche 2 : 30% du montant total du contrat sera payé quand les travaux effectivement exécutés sur le terrain seront au moins de 60% et le décompte certifié par UNICEF, suivant l'offre du soumissionnaire. Tranche 3 : 20% du montant total du contrat sera payé quand les travaux effectivement exécutés sur le terrain seront au moins de 80% et le décompte certifié par UNICEF, suivant l'offre du soumissionnaire. Tranche 4 : 20% du montant total du contrat seront payés sur approbation de l'UNICEF lorsque le taux d'avancement des travaux sera de 100% et à l'issue de la délivrance du procès-verbal de réception provisoire des travaux et à condition que l'entrepreneur ait levé les réserves techniques consignés dans le procès-verbal de réception technique faite au préalable par l'UNICEF. A la réception provisoire des travaux, la garantie bancaire de Bonne exécution est restituée à l'entreprise. Tranche 5 : 10% du montant total du contrat sera effectué à la remise par le contractant de la caution de bonne fin constituant la retenue de garantie des travaux couvrant le délai de garantie de Douze (12) mois à compter d'élaboration du procès-verbal de réception provisoire <p>Option 2 : Paiement avec avance de démarrage sous caution</p> <ol style="list-style-type: none"> Paiement d'une avance de démarrage de 20% du montant total du contrat contre la remise à l'UNICEF d'une caution bancaire d'avance de démarrage d'une banque de premier ordre reconnue par l'UNICEF et d'une facture du même montant, et sous réserve de l'authentification de la caution bancaire.
Information diverses	<p>Instructions spéciales</p> <p>Si le prestataire n'arrive pas à terminer sa prestation de service dans les délais convenus dans le contrat, des pénalités seront appliquées par l'UNICEF en déduisant 0.5% par jour de retard jusqu'à concurrence de 10% de la valeur totale du contrat. Le paiement ou la déduction de tels dommages ne dispensera pas le contractant de ses obligations ou responsabilités relatives au contrat.</p>

Remarque : Les Tdrs doivent être précis mais pas trop détaillés ou restrictifs au point de devenir non compétitif ou susceptible de favoriser un prestataire de services unique.

Projet inclus dans le Supply Plan : YES / NO

SOP Contrats Institutionnels - DRC

Préparés par : <i>Benel Matoka</i> 27-10-2025 <hr/> Benel Matoka , Construction Engineer	Vérification Supply: <i>Primus Njuh III Klam</i> 31-10-2025 <hr/> Primus Njuh Kum , Chief S&L OIC.
Approbation chef de Section : <i>Benoit Daoundo</i> 27-10-2025 <hr/> Benoit Daoundo. , CFO Kalemie	Approbation Deputy Rep (Prog) :  31-10-2025 <hr/> Mariame Sylla , Dep. Rep. Programme

NB : Les TdRs d'un montant < 100 000 USD sont approuvés par le Chef de Section, et pour les montants supérieurs :

- Par Deputy Rep Programmes si TdRs émis par les Programmes,
- Par Deputy Rep OPS si TdRs émis par les Opérations,
- Par Représentant si TdRs émis par Deputy Rep (OPS et Programmes).

Consistance	Travaux de réhabilitation/parachèvement de l'école EP TABA Zaïre village Kawama, Kalemie, province du Tanganyika
Mode de sélection	Consultation ouverte à toutes les entreprises locales administrativement et techniquement qualifiées pour ces types de travaux
Durée prévisionnelle	Décembre 2025 à février 2026
Délai prévisionnel	60 jours calendaires (y compris le délai d'approvisionnement de matériaux et matériels)

Annexes : Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) et Vue en Plan